



INFORMATION AUX MÉDIAS

Examen préalable dossier du parc éolien MPR

Le dossier de projet concernant le plan de quartier valant permis de construire pour le parc éolien Montoz-Pré Richard – une collaboration entre la commune de Court et Energie Service Biel/Bienne – a été déposé, le 13 juin 2016, à l'OACOT (Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne) en vue de l'examen préalable.

À l'occasion du démarrage officiel de la procédure coordonnée, tous les offices des cantons de Berne et de Soleure ainsi que de la région ont été invités à une présentation. La décision sur le dossier lourd de trois classeurs devrait tomber d'ici fin 2016. L'examen préalable de l'étude d'impact sur l'environnement et du plan de quartier est considéré comme jalon important en vue de la réalisation du parc éolien.

Pour de plus amples renseignements

Energie Service Biel/Bienne
Monsieur Heinz Binggeli
Directeur
4, rue de Gottstatt
2504 Bienne
Tel. 032 321 12 11
heinz.binggeli@esb.ch

Publié le 29.06.2016